

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2021

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4565)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° CL75

présenté par

M. Ratenon, Mme Autain, M. Coquerel, M. Bernalicis, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
Mme Ressiguié, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 13.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe parlementaire de la France insoumise s'oppose à la prolongation de l'Etat d'urgence sanitaire en Guyane jusqu'au 31 décembre 2021. La Guyane sera ainsi le dernier département français sous état d'urgence après le 15 novembre, date à laquelle il expirera dans plusieurs territoires ultramarins.

La Guyane est un territoire oublié de la République. L'avis du Conseil scientifique du 5 octobre dernier montre les défaillances du Gouvernement dans ce département :

"La situation en outre-mer est très différente en particulier [...] en Guyane. La Guyane vit malheureusement une poussée forte de l'épidémie avec une incidence qui dépasse les 500/100 000/semaine et une situation hospitalière très tendue associée à des troubles sociaux et contestation notamment vis-à-vis de la vaccination obligatoire des soignants. Ces situations critiques sont en lien avec des taux de vaccination très insuffisants au moment de l'émergence du variant Delta dans ces territoires ultramarins, taux qui restent encore très bas (28% en Guadeloupe, 29% en Martinique et 23% en Guyane de la population complètement vaccinée). Le risque d'une nouvelle vague reste fort avec ce niveau bas de vaccination."

Ainsi nos compatriotes Guyanais payent de leurs libertés individuelles et collectives les pots cassés de l'absence de planification du Gouvernement pour assurer une campagne de vaccination et un service public hospitalier à la hauteur. Alors que les hôpitaux des Outre-mer sont surchargés, l'avis du Conseil confirme l'incohérente suspension des soignants dans des territoires qui en manquent cruellement.

Il doit être mis fin à l'Etat d'urgence sanitaire en Guyane, et ce régime d'exception qui n'a que trop duré doit disparaître du droit français.